

Après examen du cas, et sans prétendre établir un précédent, il est résolu sur motion du Dr Pelletier, secondé par le Dr Catellier, que le trésorier soit autorisé de remettre au Dr Frs. Jos. Bédard, de Weedon, comté de Wolfe, la somme de cinquante dollars.

Le comité des créances, tel que nommé par M. le président, est confirmé dans ses fonctions pour les trois années à venir.

Le secrétaire est autorisé à faire clavigraphier les minutes de cette assemblée pour être transmises pour publication dans les journaux de médecine de cette province, puis à les faire traduire et imprimer dans les deux langues et distribuer à chacun des membres du Collège.

Sur motion du Dr Provost, secondé par le Dr Turcot, il est voté des remerciements à l'Université Laval pour l'usage gratuit de ses salles.

Le Dr Cotton propose enfin, secondé par le Dr Worthington, que des remerciements soient votés à M. le président pour la manière habile et impartiale avec laquelle il a conduit les délibérations de cette assemblée.—Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, cette assemblée s'ajourne à quatre heures et quarante-cinq minutes de l'après-midi.

J. P. BOULET,

*Secrétaire.*

*Traitement des abcès froids.*—Au Congrès de la tuberculose, M. REDARD a préconisé dans le traitement des abcès froids comme procédé de choix, l'injection d'huile iodoformée à 10 0/0 ; son efficacité est remarquable dans les abcès fermés ; elle est moindre en cas de fistules.

Lorsque l'huile iodoformée échoue, ou bien lorsqu'on a affaire à des abcès très volumineux, on emploiera avec avantage l'eau oxygénée, mais comme à l'état de pureté elle donne une mousse trop abondante, et expose à la disension de la poche, on doit la mélanger en proportion variable à une solution de phosphate de soude au dixième. Même dans les abcès très volumineux, il suffit d'injecter une petite quantité (2 à 4 cc) du mélange ; on répétera les injections tous les dix à quinze jours, à trois ou quatre reprises.

(*L'Abeille Médicale.*)